



Enquête publique

L'Administration communale de Vétroz soumet à l'enquête publique les demandes suivantes, déposées par :

- **Beka Chapes Sàrl Beka Ruhan, Rue de la Ciblette 1, 3974 Mollens VS, par le bureau d'études & réalisations J-F Segatori SA Cardinaux Nicolas, Rue des Charpentiers, 1110 Morges, pour la construction de deux villas jumelées (Villas 1 et 2), parcelle 13535 (mutation en cours), folio 19, Route du Petit-Bois 5a et 5b, au lieu-dit « Les Prés Cornus », zone Résidentielle 0,3 (DS II), coordonnées 2/586/953 / 1/118/544**
- **Beka Chapes Sàrl Beka Ruhan, Rue de la Ciblette 1, 3974 Mollens VS, par le bureau d'études & réalisations J-F Segatori SA Cardinaux Nicolas, Rue des Charpentiers, 1110 Morges, pour la construction de deux villas jumelées (Villas 3 et 4), parcelle 13535 (mutation en cours), folio 19, Route du Petit-Bois 7a et 7b, au lieu-dit « Les Prés Cornus », zone Résidentielle 0,3 (DS II), coordonnées 2/586/958 / 1/118/533**
- **Coudray Raphaël, Rue de la Madeleine 19, 1963 Vétroz, par SKW Group Sàrl Gully Frédéric, Rue du Léman 4, 1020 Renens VD, pour le remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur, parcelle 13123, folio 9, Rue de la Madeleine 19, au lieu-dit « Les Sâles », zone Résidentielle 0,3 (DS II), coordonnées 2/588/662 / 1/119/214**
- **Martinho Juliana et Miguel Angelo, Avenue de la Gare 21, 1964 Conthey, par Kotorri Invest Sàrl Gashi Valmir, Route Cantonale 27, 1964 Conthey, pour la construction d'une piscine enterrée et l'installation d'une pompe à chaleur air-eau, parcelle 14700, folio 13, Route Cantonale 178 A, au lieu-dit « Magnot », zone Résidentielle 0,3 (DS II), coordonnées 2/586/651 / 1/118/802**
- **Pillet Marie-Noëlle et Stéphane, Route Cantonale 243, 1963 Vétroz, par GA.ch SA, Chemin des Noyerets 9, 3960 Sierre, pour la construction d'un immeuble de 4 appartements - selon plan de quartier publié au bulletin officiel du 2 septembre 2022, parcelle 13818, folio 14, Route Cantonale 245, au lieu-dit « Magnot », zone Résidentielle 0,5 (DS II), coordonnées 2/586/458 / 1/118/580**

Les intéressés peuvent prendre connaissance du dossier et des plans au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations et oppositions éventuelles, à l'encontre de ces demandes, dûment motivées, devront être adressées, sous pli chargé (recommandé), à l'Administration communale dans un délai de 30 jours, à partir de la publication au Bulletin officiel.

Vétroz, le 14 juillet 2023

L'Administration communale
